

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE L'EMPLOYABILITE (DGESE)

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR / SESSION 2015

FILIERE TERTIAIRE:

FINANCES - COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES

EPREUVE:

FISCALITE

Durée de l'épreuve : 4 Heures

Coefficient de l'épreuve :

DOSSIER 1: TVA

MA Sujets

La SA DOUGLOU a une activité d'usinage de pièces pour machines.

La SA DOUGLOU fait appel à son expert-comptable pour établir la déclaration de TVA du mois de juin N. L'expert-comptable vous délègue ce travail.

Les opérations relatives au mois de juin N sont les suivantes :

МД	Sujets
100	Sujess

N°	Nature de l'opération	Date de la facture	Date du règlement
	Charges:		
01	Achat de matière première en Côte d'Ivoire 35 000 000 F HT	10.06. N	A crédit
02	Achat de matière première en Chine 15 000 000 F HT	12.06. N	A crédit
03	Achat de matière première en Belgique 10 000 000 F HT	17.06. N	20.07. N
04	Entretien des machines 1 500 000 F HT	03.06. N	14.06. N
05	Réparation de l'ordinateur du service commercial 500 000 F HT. (Le fournisseur a opté pour la TVA sur les débits)	25.06. N	06.07. N
06	Facture de la CIE 900 000 F HT	20.05. N	03.06. N
07	Facture CI-Telecom (téléphone) : 450 000 F HT	28.06. N	06.07. N
08	Frais de surveillance des locaux par la société de gardiennage 350 000 F HT	28.06. N	03.07. N
09	Facture du garage KOUAME (au régime synthétique), pour la réparation du camion : 800 000 F	13. 06. N	07.07. N
10	Réparation d'une commande numérique par une entreprise installée en Italie 1 400 000 F HT	25.05. N	20.06. N
11	Réparation de la Peugeot 406 par le garage AKWABA 200 000 F HT (puissance fiscale 9 CV)	31.05. N	06.06. N
12	Facture du restaurant ABOUSSOUAN : 60 000 F HT (bénéficiaire : 1 salarié de l'entreprise)	13.06. N	13.06. N
13	Achats de blouses de travail pour le personnel des ateliers 600 000 F HT	18.06. N	13.07. N
14	Acompte versé sur achat d'un mobilier de bureau : 300 000 F	-	16.06. N
15	Honoraires réglés à un avocat belge 1 800 000 F HT	03.06. N	20.06. N
16	Achat de gasoil pour les camions dans une station service (réglé comptant) 700 000 F HT	-	-
17	Achat de 2 000 briquets publicitaires 4 000 000 F HT	12.06. N	07.07. N
18	Achats de 5 mallettes pour cadeaux à 5 clients importants 600 000 F HT	30.06. N	13.07. N
19	Achats d'une voiture CLIO destinée au service commercial 7 000 000 F HT (10 CV)	12.06. N	Sept. N
20	Créance impayée, définitivement irrécouvrable suite à la liquidation judiciaire d'un client (vente du 20. 01. N-3) 879 000 F TTC	-	-
21	Honoraires de l'expert-comptable 1 000 000 F HT	08.06. N	5.07. N

MA Sujets

PAGE 1/4

No	Nature de l'opération	Date de la facture	Date du règlement
	Produits		
22	Ventes de produits finis en Côte d'Ivoire 80 000 000 F HT	10.06. N	15 Juil. N
23	Ventes de produits finis en Suède de 6 000 000 F HT	01.07. N	10 Sept. N
24	Ventes de produits finis aux Etats-Unis 10 000 000 F HT	20.06. N	05 Août N
25	Cession d'une machine-outil à un autre utilisateur : 5 000 000 F HT ; Prix d'achat : 40 000 000 F HT en N-8	25.06. N	25.06. N
26	Cession à un négociant d'un véhicule de tourisme à 3 000 000 F HT (Citroën 4X4 de 15 CV) acquis en mars N-3 pour 12 000 000 F HT	25.06. N	25.06. N

Informations complémentaires :

La SA DOUGLOU est soumise au régime du réel normal.

Travail à faire

Déterminez le montant de la TVA à payer.

DOSSIER 2: BIC

La SARL LOGODA est une P.M.I. créée il y a 05 ans au capital de 560 000 000 divisé en parts sociales de 25 000 F.

Au 31/12/N, lors de l'arrêté annuel des comptes, le comptable a calculé un résultat provisoire (perte) de 16 398 260 ; vous êtes chargé par l'expert comptable du cabinet THIEMSOUL de déterminer le résultat fiscal et l'impôt dû au titre de l'exercice N.

MATCHICK

/// Sujets	
1) Parmi les produits figurent entre autres les éléments suivants :	
- Avance des clients sur des commandes non encore livrées	10 000 000
- Transports facturés aux clients	10 500 000
- Intérêts bancaires reçus	42 000 000
- Dividendes reçus des filiales	15 000 000
- Profit de change	1 240 000
- Subvention d'exploitation	34 000 000
- Dégrèvement de la patente	1 500 000
- Reprise sur des provisions pour hausse des prix	1 200 000
- Produits des cessions d'immobilisations	3 000 000
M4 Sujets	
2) Les charges comprennent en outre les éléments suivants :	
- Salaire du gérant majoritaire de la SARL	25 000 000
- Salaire de la femme du gérant qui exerce un travail effectif	
de comptable	6 000 000
- Salaire de la secrétaire du cabinet d'audit du gérant de la SARL	5 000 000
- Salaire d'un employé non déclaré	3 500 000
- Frais de stage à l'étranger des cadres de l'entreprise	4 650 000
- Cotisation patronale à la CNPS	5 000 000
PAGE &	14

- TVA due du mois de décembre N	1 200 000
- Droit d'enregistrement pour l'acquisition d'un terrain	1 350 000
- Rénovation d'un bâtiment administratif	15 000 000
- Réparation d'une camionnette pour les livraisons	1 600 000
- Prime d'assurance vie contractée au profit du dirigeant de l'entreprise	4 560 200
- Cadeaux aux clients : MA Sujets	

o 200 stylos au sigle de la société, valeur unitaire : 5 000 HT

 09 postes de radio portant le sigle de la société pour une valeur globale de 450 000 HT

- Dons en argent de 40 000 000 versés aux organismes suivants :

0	Pour la faculté de droit	10 000 000
0	Pour le Centre National de Recherche Agronomique	25 000 000
0	Pour une équipe de football de quartier	5 000 000

- Indemnités de fonction versées aux 10 administrateurs	32 500 000
- Frais bancaires de tenue de compte MA Sujets	4 287 500
- Intérêts annuels des comptes courants d'associés (taux de 8 %)	1 312 500

- Reprise d'une subvention d'investissement de 15 000 000 pour l'acquisition le 12/03/N-1 d'un matériel à 60 000 000 amortissable au système dégressif sur 5 ans. La reprise enregistrée par le comptable est de 3 000 000.

Renseignements

- Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est de 1 560 320 250
- Le taux d'escompte de la BCEAO est par hypothèse de 3,5 %.
- Le conseil d'administration est constitué de 12 administrateurs.

Travail à faire

- 1 Déterminer le résultat fiscal imposable de l'exercice N.
- 2 Calculer l'impôt BIC et l'IMF
- 3 Donner les dates et les montants des paiements effectués au titre de l'exercice N.

DOSSIER 3: IMPOT SUR SALAIRE

Votre maître de stage vous soumet des informations relatives à la paye du mois de juin 2015 de Monsieur AMJOD Abdellah de nationalité marocaine, Directeur Général de la société anonyme Abidjan Services (SA ABS).

a) Sa rémunération mensuelle comprend :

, 50 1011101101101011 1110110000110	disclaring with the interior like
- Salaire catégoriel	500 000
- Sursalaire MA Sujet	2 900 000
- Indemnité de représentation	n 740 000
- Prime d'ancienneté	100 000
- Prime de transport	200 000
- Allocations familiales	15 000

PAGE 3/4

- b) Comme l'ensemble des cadres de la SA ABS, Monsieur AMJOD a bénéficié des avantages suivants :
 - Paiement par l'entreprise des frais de scolarité de ses enfants, 400 000 francs par mois;
 - Contribution de la société pour sa retraite complémentaire, à la compagnie d'assurance NSIA, 220 000 francs par mois ;
 - Contribution de la SA ABS dans le cadre du contrat groupe d'assurance maladie de Monsieur AMJOD à la compagnie d'assurance ASCOMA, 180 000 francs par mois ;
 - Contribution de la société pour l'assurance vie de Monsieur AMJOD, 150 000 francs par mois.
 - c) La SA ABS entend fournir gratuitement le logement à son directeur général, dans les mois à venir. Pour l'instant une indemnité de logement lui est allouée. Les allocations familiales sont entièrement prises en charge par la CNPS.

Travail à faire

- 1) Déterminez le salaire brut imposable de Monsieur AMJOD, au titre du mois de juin 2015.
- 2) Déterminez les charges fiscales patronales (impôts sur salaires et taxes FDFP) relatives au salaire du Directeur Général.

www.maxisujets.net